

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom prénom ou raison sociale : _____

CRITERE N° 1 (OBLIGATOIRE)

Seuil de 80% de consommation de la ligne de crédits court terme de trésorerie :

Montant des en-cours bancaires de court terme et dettes fournisseurs : _____ €

Taux de consommation de la ligne de trésorerie en crédits court terme : _____ %
sur une période jours à partir du /.... /2022

Lorsqu'un demandeur a recours simultanément aux services de plusieurs établissements bancaires, la vérification de l'atteinte du seuil de 80 % sera effectuée sur la base cumulée de l'ensemble des lignes de trésorerie dont il dispose.

Il est précisé que ce critère doit être compris comme suit : un éleveur qui, par exemple, dépasse 80 % de son ouverture de crédit du 10/02 jusqu'au 10/03 répond bien au critère d'éligibilité à l'aide.

Il est précisé que les dettes fournisseurs, au-delà du délai de paiement normal, sont assimilables à des dettes de trésorerie.

CRITÈRE N°2 (FACULTATIF)

Demande de prêt garanti par l'État (PGE) :

Demande de prêt garanti par l'État (PGE) en cours ou validée Oui Non

ORGANISME DELIVRANT L'ATTESTATION :

Cachet de la Banque ou du Comptable-Centre de gestion / Nom et qualité du signataire / Date / Signature :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION - NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE RECEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|